

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 27 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Dominique PRIVAT, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Éric PROUST, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Philippe SIMONAUD, adjoint, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Grégory POITOU, adjoint, qui a donné procuration à Patrick LIVENAIS, adjoint, Pascal MARKOWSKY, conseiller municipal, qui a donné procuration à Frédérique VITRAC, conseillère municipale.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Bruno DEUIL, Laëtitia CHAGUÉ, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

DÉLIBÉRATION N° 30-2023 : RAPPORT ANNUEL 2022 DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS EXTÉRIEURS COMMUNAUX

Rapporteur : Madame le maire

Conformément à l'article L 3131-5 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, ce qui permet en outre à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte (cf. en ce sens L1411-3 du code général des collectivités territoriales).

Considérant le rapport transmis à ce titre par la SAS Entreprise FRÉRY, concessionnaire de la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains de plein air communaux ;

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, par 23 voix pour et 1 voix contre (Frédérique VITRAC au nom de Pascal MARKOWSKY duquel elle a reçu procuration) :

AR Prefecture

017-211703376-20230404-202304043012104-DE
Reçu le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023

- **DE PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel 2022 de délégation du service public pour l'exploitation des marchés forains extérieurs communaux dont un exemplaire sera annexé aux présentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT**

A black ink signature of Adrien Mazerat, consisting of several fluid, overlapping strokes.

La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 4 avril 2023
et publiée sur le site internet de la commune le 4 avril 2023
Dominique RABELLE



AR Prefecture

017-211703376-20230404-20230404301210-DE

Reçu le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

Fréry

CONCESSIONS
PUBLIQUES

26, Rue Schwob
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02.54.22.26.61 - Fax : 02.54.22.58.80
contact@frery.eu



Gestion et exploitation des marchés saisonniers

Rapport d'activité 2022

COMMUNE DE SAINT GEORGES D'OLERON

EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX SAISON 2022

COMPTE RENDU TECHNIQUE

PREAMBULE :

Tout d'abord, il nous paraît opportun de rappeler qu'après une période particulièrement touchée par la pandémie liée au Coronavirus COVID-19, la saison 2022 s'est déroulée normalement et sans contraintes particulières.

Nous avons donc retrouvé cette année une certaine normalité pour l'exploitation des marchés avec comme chaque saison une possibilité de déballage de tous produits, à compter du 1^{er} Avril et sans restrictions.

GESTION DES MARCHES :

La gestion des marchés a été effectuée avec une équipe renforcée de deux agents placiers supplémentaires que les années précédentes encadrés directement par la Direction.

En effet avec la reprise de la gestion des marchés de la Commune du Château d'Oléron et de notre volonté à mettre en place une rotation de notre personnel, nous avons mis en place une équipe de trois agents.

Les principales missions de notre personnel ont été les suivantes :

- Recruter de nouveaux commerçants et gérer les demandes de place,
- Placer à chaque séance les commerçants et veiller au respect du périmètre,
- Encaisser les droits de place,
- Faire respecter le règlement intérieur dans la limite du pouvoir de Police du Maire.

Il a été également chargé d'entretenir avec les services municipaux des relations de travail pour la bonne exécution de sa tâche.

Grâce à notre implantation au niveau local et à la reprise de certains marchés et foires à proximité (Foire de Rouillac, Marché du Château d'Oléron, Marché de Arvert) et au renforcement de notre équipe sur place, notre personnel a essayé de compléter l'offre des marchés de la Ville de Saint-Georges d'Oléron et de leur proposer d'y venir débiter dans la limite des places disponibles.

A noter qu'après une longue période de confinement et de restrictions pour les commerçants, il a été difficile de retrouver certains exposants habituels sur les marchés, nous avons également dû prospecter au-delà du département pour essayer de retrouver certaines activités.

Nous avons également dû, comme toujours, rappeler à l'ordre certains commerçants sur les règles d'hygiène et de sécurité à respecter sur les marchés.

FREQUENTATION :

Cette année, nous avons observé que la saison a eu certaines difficultés à se lancer et que les commerçants ne sont arrivés que tardivement sur les marchés. Toutefois, et après un début de saison en baisse, nous observons une fréquentation supérieure durant les mois suivants, ce qui nous a permis de réaliser une saison quasi équivalente à nos années antérieures de 2019 et 2021.

En plus de cette tendance et particulièrement en raison de la longue période de confinement avec toutes ses restrictions, nous avons constaté que la population présente sur l'île d'Oléron avait à l'esprit de se libérer et de consommer.

Cette année et grâce à des conditions climatiques favorables, nous avons remarqué que la majorité des commerçants non-sédentaires ont réalisé une saison convenable et que les chalandiers ont été au rendez-vous sur l'ensemble des marchés.

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS :

Les règles d'attribution des emplacements n'ont pas évolué à savoir, tout d'abord de prendre en considération l'ancienneté parmi les demandes reçues, puis du type de marchandise vendue, du métrage libre et du métrage demandé, des contraintes techniques éventuelles d'installation (mobilier urbain, besoin de fluides, etc...) et de l'intérêt général.

Les demandes de place des clients ont été examinées par la Direction et le Responsable des marchés de la Municipalité avant de leur répondre.

Notre agent local a ensuite effectué les réponses, soit par courrier, soit par mail, auprès des commerçants.

A noter que certaines demandes nous sont parvenues tardivement et qu'il a été parfois difficile d'apporter une réponse dans les mêmes délais que les années précédentes.

TARIFICATION ET ENCAISSEMENT :

Nous avons maintenu un tarif « Abonnés », ce tarif préférentiel a toujours pour but d'inciter les commerçants avec un droit de place moins élevé, à être plus présents.

Cette année, nous avons mis en place un nouveau système d'encaissement de marque « ILTR » plus compact et connectés.

L'encaissement des droits de place sur les marchés se fait au moyen de « Smartphones » et d'une imprimante connectée. Ce système nous permet notamment de permuter notre personnel qui utilise le même matériel sur les autres marchés et d'avoir une base de données commune pour l'ensemble du secteur de l'île.

Il permet comme notre ancien système de fournir aux commerçants une facture avec la date, le Nom, le montant et la TVA récupérable.

CONFORT ET SECURITE DES CLIENTS ET DES COMMERCANTS :

La sécurité des commerçants et des clients passe par la définition de l'emprise des marchés avec les Elus et les Services de la Ville (juridique, technique et sécuritaire), et par le respect de celle-ci pour le placement des commerçants. Le confort de ces derniers tient à la mise à sa disposition par la collectivité des branchements qui leur sont nécessaires (eau et électricité) ainsi que les containers en nombre suffisants pour y déposer leurs déchets.

Dans cet esprit, le partenariat et l'étroite communication entre notre personnel et la municipalité ont permis d'apporter les réponses nécessaires sur toutes les remontées de façon réactive.

=====

COMMUNE DE SAINT GEORGES D'OLERON**EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX****SAISON 2022****COMPTE DE RESULTAT****PRODUITS :**

- Droits de Place :		
- Marchés	de BOYARDVILLE	1 905.25
	de CHERAY	13 231.15
	de SAINT-GEORGES	1 619.65
	de DOMINO	26 250,00
- Marchés nocturnes de BOYARDVILLE		<u>16 375,48</u>
- Total T.T.C. recettes droits de place		59 381.53
- T.V.A. Collectée		- 4 396.92
	(1) TOTAL H.T.	54 984.75

CHARGES :

- Redevance d'affermage : Partie fixe	33.000.00	
Partie variable	<u>0.00</u>	
	33 000.00	
- Charges de personnel	17 430.78	
- Déplacements	1 875.40	
- Amortissement immobilisation (matériel d'encaissement)	240,00	
- Gestion et divers	<u>5 938.15</u>	
	58 484.33	
	(2) TOTAL H.T.	58 484.33

SOLDE D'EXPLOITATION AVANT IMPOTS (1) – (2) = (-) 3 499.58 €

=====

Commentaires sur le compte de résultat 2021 :

Pour mieux vous rendre compte de l'évolution du montant des encaissements, nous vous indiquons ci-après dans notre tableau de répartition par marché et par mois, l'évolution du chiffre d'affaires T.T.C. pour les trois derniers exercices significatifs à savoir :

- Exercice 2019	58 683,78 €
- Exercice 2020	NON SIGNIFICATIF POUR RAISON DE COVID
- Exercice 2021	61 964,17 €
- Exercice 2022	59 381,53 €

Vous constaterez que cette saison le montant des recettes des droits de place retrouve un niveau qui avoisine les 60 000,00 € sans pour autant arriver à un résultat d'équilibre de nos comptes.

Après avoir enregistré un résultat d'exploitation positif sur le dernier exercice de 512,09 € grâce notamment à la réduction de la redevance fixe qui avait été ramenée à 30 000,00 €, nous enregistrons cette année une perte de 3 499,58 €.

A noter que le poste de la redevance est celui qui à le plus évolué car suite à la nouvelle délégation, la redevance fixe a été revalorisée à hauteur de 33 000,00 €.

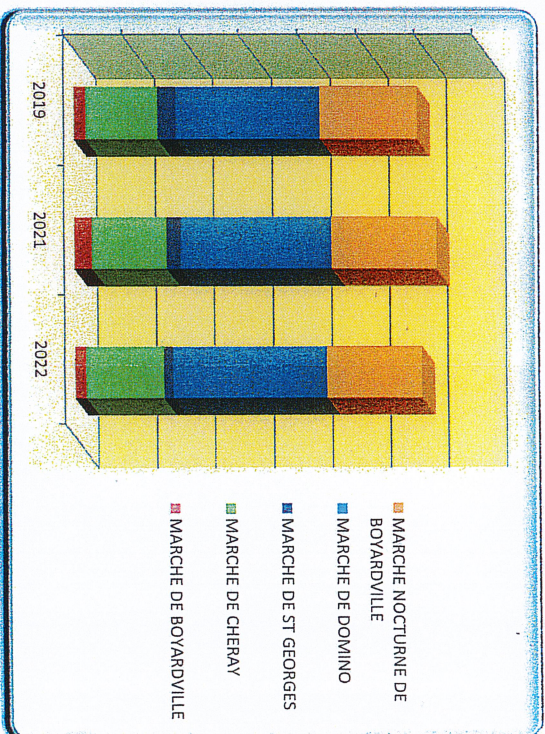
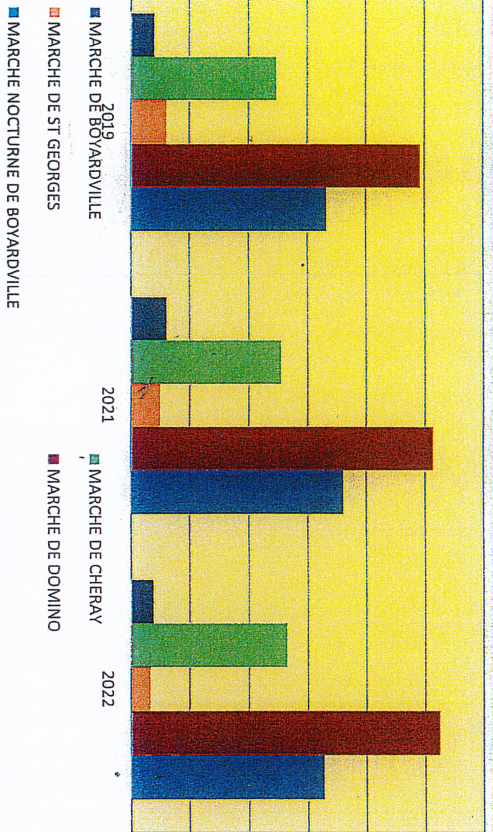
Les autres charges d'exploitation ont été maîtrisés grâce notamment à notre implantation voisine, la reprise de certains marché, permettant ainsi la mutualisation de ces postes à savoir le matériel, les déplacements et le personnel.

Vous trouverez ci-après en annexe le détail des recettes mensuelles encaissées pour chaque marché sur les saisons 2019, 2021 et 2022.

=====

AR Prefecture

017-21170336-20230404-202304043011104DE
 Reçu le 05/04/2023
 Publié le 05/04/2023



SAINT GEORGES DOLERON - RECETTES MENSUELLE DES DROTIS DE PLACE - SAISON 2019 / 2021 / 2022

Mois	2019	2021	2022
MARCHE DE BOYARDVILLE	17,44	857,93	72,65
MARCHE DE CHERAY	21,80	1.303,96	82,80
MARCHE DE ST GEORGES	78,48	1.397,07	63,92
MARCHE DE DOMINO	808,19	4.021,54	1.252,18
MARCHE NOCTURNE DE BOYARDVILLE	17,44	857,93	72,65
TOTAL SAISON	2.008,62	12.387,80	2.988,47

EVOLUTION DES RECETTES PAR MARCHES ET PAR SAISONS

REPARTITION DES RECETTES PAR MARCHES ET PAR SAISONS